



*Association régie par la loi de 1901
6, allée des Primevères - 95360 MONTMAGNY
01 39 83 24 28 – <http://www.villages-dogons.org>*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 9 OCTOBRE 2020

Le 9 octobre 2020 à 20 heures 30, les membres de l'Association VILLAGES DOGONS se sont réunis en Assemblée Générale annuelle à la salle annexe de la Salle des Fêtes de MONTMAGNY pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports d'activité et financier,
- Élection du conseil d'administration et du bureau,
- Montant de la cotisation 2019/2020,
- Projets pour l'année en cours,
- Questions diverses.

Sont présents (dans l'ordre d'émargement de la feuille de présence) :

Michelle et Robert MORCRETTE, Marie-Hélène ARCHIMBAUD, Élisabeth AVILES, Odile GULDNER, Marie BÉGHIN, Didier CHAMBAUD, Martine et Franck CAPMARTY, Catherine FOURNY, Michèle FORTHOMME, Loïc et Jocelyne LEMOGNE, Angèle et Bernard DARI, Hugues FORTHOMME, Michelle DE FREITAS, Dominique LUTRAN, Oumar OUATTARA, Serge FOURNY,

Sont représentés (par ordre alphabétique) :

Danielle ARNOUX, Renée BALTZINGER, Andrée et Roland BERGER, Annie et Christian BODA, Dominique BOISDE, Alain CRAMPAGNE, Pierrette DANTIGNY, Paulette DUCHESNE, Georgette FOURNY, Pierre et Isabelle MASSON, Sylvie PÉRON, Danièle THIERY,

Hugues FORTHOMME assume les fonctions de secrétaire.

Après avoir remercié les personnes présentes, Serge FOURNY, Président, déclare la séance ouverte.

1) RAPPORT D'ACTIVITÉ ET FINANCIER

Serge rappelle qu'aucun membre de l'association n'a pu aller au MALI depuis 2011.

Après le décès de Moussa KASSOGUE, l'association a achevé, avec l'aide de Salif, un jeune frère de Moussa, le dernier projet en cours dans ce pays : la réalisation du puits d'AMBILEM,

N'ayant pu étudier d'autres projets sur place, et en l'absence localement, d'interlocuteur de confiance et compétent, il s'agit de la dernière réalisation au MALI.

Le puits d'ANGAYE (Côte d'Ivoire)

Serge rappelle que, lors de la dernière assemblée générale, le financement d'un puits dans le village d'ANGAYE en CÔTE D'IVOIRE a été décidé en soutien au projet de l'association BUNKANI (basée à SAINT PRIX).

Après un premier voyage de Serge dans ce village fin juin/début juillet 2019 avec trois membres de l'association BUNKANI, un deuxième voyage a eu lieu du 4 au 13 février 2020 pour décider de l'implantation exacte du puits et du choix de l'entreprise en charge des travaux.

La zone d'ANGAYE ayant été classée rouge par le ministère des Affaires Étrangères français, seul Bernard DARI, président de l'association BUNKANI et originaire de ce village, a pu se rendre sur place.

Christian HUBANS, géologue, et Serge sont restés à ABIDJAN d'où les études ont pu être réalisées,

Ainsi, à partir des informations géologiques obtenues par Christian, lesquelles ont été croisées avec les informations sur les 4 puits existant (mais non fonctionnels) et des relevés GPS faits sur place, un rapport a pu être établi pour aboutir à la proposition de deux zones cibles pour l'implantation du puits.

La Côte d'Ivoire ne réalisant pas de puits à grand diamètre, trouver une entreprise a été difficile. Deux entreprises ont pu proposer un devis :

- Une entreprise située au BURKINA FASO, pour un montant de 8 669 506 FCFA (13 217 €),
- Une entreprise malienne pour un montant de 7 253 601 € (11 058 €).

Réuni le 6 mars 2020, le conseil d'administration de VILLAGES DOGONS a porté son choix à l'unanimité sur la deuxième entreprise qui, outre sa réactivité et son offre plus attractive, a été présentée par Christian HUBANS qui a travaillé plusieurs fois efficacement avec elle pour la réalisation de puits au Pays Dogon,

L'implantation du puits, à proximité du dispensaire et de l'école, sera déterminée plus précisément par un coudrier en conformité avec l'étude géologique. D'une profondeur prévisionnelle de 20 mètres, consolidé par buses, le puits aura une margelle d'une hauteur d'environ 1 mètre. La zone de puisage sera délimitée par un mur d'une hauteur de 1,20 mètre, avec 2 entrées en chicanes. L'eau sera puisée à l'aide d'un récipient au bout d'une corde tirée manuellement par les usagers.

Une convention de partenariat a été signée par les trois parties suivantes :

- Le village d'ANGAYE représenté par : le Roi d'ANGAYE, le chef du village, le représentant de la communauté Lobi, la présidente de l'association des femmes, le président de l'association des jeunes, le patriarche d'ANGAYE, le président des sages de la mutuelle ANGOH AYI, le président de la mutuelle pour le développement d'ANGAYE, le représentant local de l'association BUNKANI ;
- L'association BUNKANI ;
- L'association VILLAGES DOGONS.

Un acompte de 30% du montant du devis (3 354 €) a été versé à l'entreprise pour que les travaux commencent fin mars.

Malheureusement, suite à la pandémie de la Covid19, les frontières ont été fermées et le village d'ANGAYE confiné quelques jours avant le début des travaux, Il faudra attendre la réouverture des frontières et un moment favorable après la saison des pluies pour commencer les travaux (début d'année prochaine ?).

Microcrédits aux associations de femmes des environs de Douentza

Salif n'ayant pas les contacts que pouvait avoir Moussa qui gérait seul localement les microcrédits alloués aux associations de femmes, il est impossible d'assurer le suivi des

prêts accordés. Cette impossibilité est accentuée par la situation d'instabilité de la région et du Mali en général,
Il est décidé d'un point de vue comptable de transformer en dons les sommes prêtées.

Ventes d'artisanat africain

Les activités de vente se sont limitées à deux manifestations au cours de cet exercice :

- Samedi 12 et dimanche 13/10/19 : « Couleurs et Saveurs d'Automne » à EAUBONNE (95)
- Samedi 02 au dimanche 03/11/19 : Exposition « Deux jours avec Villages Dogons » à la salle des fêtes de MONTMAGNY (95).

Le montant des ventes, soit 10 166,50 €, a permis la réalisation d'un bénéfice s'élevant à environ 6 500 €.

Subventions

Le Conseil Régional d'Ile de France avait accordé en 2014 une subvention de 12 500 € pour la construction du puits d'AMBILEM et avait versé en début des travaux la somme de 10 000 €.

Après finalisation des travaux, le Conseil Régional a versé en septembre 2019 le solde soit 2 378,05 €.

Dons

Les dons qui se montent à la somme de 2.310 € demeurent importants.

Don des frais de mission

Comme les années précédentes, cette inscription est neutre puisqu'elle s'annule avec une charge du même montant.

Elle a permis au géologue, Christian HUBANS (677,31 €), et au Président (1 087 €) de bénéficier d'une réduction d'impôts en contrepartie des frais de voyage et de séjour à ABIDJAN pour l'étude du puits d'ANGAYE.

Cotisations

Les cotisations des adhérents ont représenté la somme de 775 €.

L'exercice se solde par un excédent (« bénéfice ») de 8 196,64 €.

Le montant de l'actif circulant en France étant de 9 935,37 €, le solde du coût du puits d'ANGAYE (7 704 €) est intégralement financé.

Puis Serge demande aux présents s'ils ont des questions ou s'ils souhaitent obtenir un complément d'informations.

Divers échanges interviennent entre les membres de l'association. Le rapport d'activité et le rapport financier sont successivement mis aux votes des adhérents et sont approuvés à l'unanimité.

2) L'ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU

Serge rappelle que le mandat des membres du conseil d'administration est renouvelable chaque année. Il interroge l'assemblée pour connaître les candidats.

Après divers échanges, l'assemblée générale exprime le souhait d'ouvrir le conseil d'administration à un membre de l'association BUNKANI.

A l'unanimité elle décide de nommer en qualité d'administrateurs : Marie-Hélène ARCHAMBAUD, Élisabeth AVILES, Didier CHAMBAUD, Hugues FORTHOMME, Catherine et Serge FOURNY, Michelle de FREITAS, Jocelyne LEMOGNE, Annick PREVOST et Dominique LUTRAN.

A l'unanimité, le Conseil d'administration choisit parmi ses membres un bureau composé de :

- Serge FOURNY (Président),
- Michelle de FREITAS (Trésorière),
- Hugues FORTHOMME (Secrétaire).

3) LE MONTANT DE LA COTISATION

Après en avoir délibéré, les membres de l'association décident à l'unanimité de maintenir le montant des cotisations à la somme de 25 € pour un couple, de 15 € pour une personne, avec un demi-tarif pour les personnes ayant des revenus réduits.

4) LES PROJETS POUR L'ANNÉE EN COURS

Serge interroge l'assemblée afin de savoir si de nouveaux projets peuvent être envisagés lors de l'exercice en cours.

Bernard DARI et les membres de l'Association BUNKANI expriment le souhait de financer une cantine pour l'école du village d'ANGAYE.

Ils expliquent l'intérêt que pourrait avoir cette réalisation pour les enfants du village : une meilleure assiduité des enfants aux cours qui auraient ainsi l'assurance d'un repas par jour et moins de corvées dans les champs, ...

Des échanges interviennent entre les personnes présentes.

Après une discussion et échanges des avis respectifs, les membres de l'assemblée décident de ne pas donner suite en l'état à cette proposition, laquelle ne répond pas à la philosophie de l'association VILLAGES DOGONS.

En effet, l'association a toujours permis le financement d'investissements, mais se refuse à financer ou intervenir dans le fonctionnement des projets,

Il est rappelé, qu'afin de répondre à toute demande, un conseil d'administration, voire une assemblée générale, pourront, à tout moment, être convoqués pour étudier la soumission d'un projet.

Serge rappelle que les samedi 10 et dimanche 11 octobre, se tiendra l'exposition « 2 Jours avec Villages Dogons » à la salle des fêtes de MONTMAGNY.

Diverses observations sont encore échangées, puis, plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.